



FLASH INFOS Vrigne-Meuse

Madame, Monsieur

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13

e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr

<https://www.vrigne-meuse.com>

Horaires d'ouverture au public :

- Mercredi de 8h30 à 12h30

- Vendredi de 13h30 à 17h30

 **@vrignemeuse**

« DECEMBRE AUX PIEDS BLANCS EN vient, An de neige est an de bien »

I Trouble du voisinage

Les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage (article R1336-5 du code la santé publique) aussi bien au sein d'un immeuble que dans une maison individuelle, et aussi bien la nuit qu'en journée.

Par ce rappel, le Maire, joue son rôle de conciliateur et de prévoyance.

Il est important que le voisinage fasse preuve d'une certaine tolérance mais le propriétaire du chien à l'origine des aboiements répétitifs et d'un niveau de décibels élevé, doit aussi faire le nécessaire pour réduire cette nuisance afin d'éviter d'éventuels dépôts de plainte de son voisinage.

II Sel de déneigement

Les bacs à sel sont mis en place, depuis la mi-novembre, à certains emplacements où le risque d'accident est élevé.

Il est important d'utiliser ces derniers à bon escient et au moment opportun.

De plus, il est demandé aux riverains de bien vouloir déneiger et saler le trottoir le long de leur habitation lorsque la situation météorologique se présente.

III Eau du cimetière

La fermeture du point d'eau dans le cimetière est acté et valable jusqu'à la fin du mois de février pour éviter tout risque de gel.

IV Horaires de fermeture Mairie

La mairie sera fermée au public les 23 ET 30/12/2020. Il n'y aura pas de permanence des élus pendant les vacances de NOEL.

V Naissance

Nous souhaitons la bienvenue aux petits
MARTIN né le 6 novembre et MAHÉ né le 1^{er} décembre

Félicitations aux parents !



VI CNRACL

La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) procédera au renouvellement de son conseil d'administration du 1^{er} au 15 mars 2021. L'élection de ses membres aura lieu dans le cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance.

En mairie, la liste des retraités de la CNRACL de la commune est affichée (article 12 de l'arrêté).

En cas d'anomalie constatée sur cette liste, les électeurs peuvent :

- Consulter le site www.cnrACL.retraites.fr rubrique « Nous connaître » sous rubrique « Elections ».
- Téléphoner au 05 57 57 91 00 (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30)

VII Identifications des chiens et chats

La commune est dotée d'un lecteur de puce permettant l'identification de chiens ou chats perdus au sein de son territoire. Ce dernier a pu être obtenu grâce aux réponses faites au sondage ICAD permettant aux 1000 premières communes participantes d'en recevoir un exemplaire gratuit.

La commune est inscrite et pourra identifier, avec le numéro de puce relevé, un animal trouvé.

Par ailleurs le conseil municipal a décidé de conventionner avec **SOS CHAT SEDANAIS** afin de réaliser des actions de trappage de chats errants (castration et stérilisation comprises). Nous vous informerons des dates de ces opérations pour vous permettre d'isoler votre animal de compagnie et d'éviter sa capture (surtout s'il n'est pas pucé).

VIII Mes Courses en ARDENNES

Le Conseil Départemental se mobilise aux côtés de l'économie locale avec la plateforme mescoursesenardennes.fr. Gratuite et intuitive, elle est destinée aux producteurs, commerçants, artisans ardennais pour leur permettre de continuer de vendre leurs produits aux consommateurs, en toute sécurité.

L'adhésion à la plateforme est gratuite. www.mescoursesenardennes.fr

Dans le même esprit de sauvegarde des commerces de proximité Ardenne Métropole a mis en place des bons d'achats dont la valeur est augmentée de 50% (dans la limite de 20€) : il vous suffit pour en bénéficier de vous rendre sur le site www.beegift.fr . **Pour vous accompagner ces points d'accueil ont été mis en place :**

*Office de tourisme de Charleville/Sedan en Ardenne

*CCAS de Charleville-Mézières,

*Vitrines de Charleville-Mézières,

*UCIA de Sedan

IX Travaux Chemin de Mézières

L'entreprise CAPITAINE est susceptible de démarrer des réfections sur les trottoirs du Chemin de Mézières (à partir du carrefour rue Charles de Menditte vers le signal de l'Epine) dès la fin du mois de décembre.

Il vous sera alors demandé de vous stationner autrement qu'à l'habitude pour permettre le bon déroulement des travaux.

Nous vous informerons dès que la date de début de chantier se précisera.

X Pensées

Ces dernières semaines nous ont quittées mesdames BACHELET et REVILLIER, ancienne institutrice qui a marqué les anciens écoliers du village ainsi que leurs parents.

XI Fêtes de fin d'année

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Malgré le contexte actuel, il est important de pouvoir passer des moments conviviaux et familiaux tout en respectant les gestes barrières.

Prenez soin de vous et de vos proches.